



## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

EVOLIA

Conseil en gestion de patrimoine

adhérent de l'Association Nationale des Conseils Financiers

**évolia**  
gestion de patrimoine

119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne - 04 728 42 728 - [contact@evolia.fr](mailto:contact@evolia.fr)

EVOLIA - SARL au capital de 1146840€, enregistrée au RCS de Lyon B 401 799 770 sous le numéro 401799770,  
SIREN : 401799770 - Code APE/NAF : 6622Z

Immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance sous le n°07001880  
en qualité de Conseil en Investissements Financiers (CIF), Intermédiaire en Assurances (IAS) et Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de  
 Paiement (IOBSP)

consultation possible sur [www.orias.fr/welcome](http://www.orias.fr/welcome)

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : AIG - Tour CB21, 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE  
conforme aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire qu'en application de la réglementation destinée à protéger les investisseurs, les conseillers en investissements financiers, les intermédiaires en assurance et les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme aux articles 325-5 du Règlement général de l'AMF, R521-1 du Code des assurances et R519-20 du Code monétaire et financier.

Ce document vous permet de vérifier par vous-même notre statut et notre capacité d'exercice.

## Activité exercée par EVOLIA

Votre Conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance (consultation possible sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro 07001880 en qualité de :

- **Conseil en Investissements Financiers (CIF), Conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du règlement général de l'AMF** adhérent à l'Association Nationale des Conseils Financiers, sous le numéro E002036, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75082, Paris cedex 02 ([www.amf.france.org](http://www.amf.france.org)).

Le Conseiller en investissements Financiers est contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Assurance de responsabilité civile professionnelle n°N° 2.401.342, souscrite auprès de AIG, Tour CB21, 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE

- **Intermédiaire en Assurances (IAS), Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)**

Assurance de responsabilité civile professionnelle n°N° 2.401.342, souscrite auprès de AIG, Tour CB21, 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE

- **Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP), Courtier en opérations de banques et services de paiement (COBSP)**

Assurance de responsabilité civile professionnelle n°N° 2.401.342, souscrite auprès de AIG, Tour CB21, 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

EVOLIA s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Association Nationale des Conseils Financiers disponible au siège de l'association.

- **Votre conseiller est par ailleurs Agent Immobilier, détenteur d'une carte professionnelle n°N°CPI 6901 2018 000 025 962 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.**

L'activité d'Agent Immobilier est contrôlée par la DGCCRF, Administration française relevant du Ministère de l'Economie.

## Garanties

Votre Conseiller dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant les diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

- Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de **AIG**, Tour CB21, 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE  
Numéro de police : N° 2.401.342
- Garantie financière souscrite auprès de **AIG**, Tour CB21, 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE  
Numéro de police : N° 2.401.342

## Principaux partenaires

Nous souhaitons que la diversité des fournisseurs listés ci dessous soit de nature à vous assurer de l'objectivité de nos recommandations.

Voici la liste des établissements promoteurs des produits mentionnés au 1° de l'article L341-3 du Code monétaire et financier ou autres fournisseurs avec lesquels EVOLIA entretient une relation de nature commerciale (listes susceptibles d'évolution) :

### **Assurance-Vie & Capitalisation**

AXA THEMA, APICIL, CARDIF, GENERALI PATRIMOINE, GENERALI LUXEMBOURG, INTENCIAL PATRIMOINE, LA MONDIALE EUROPARTNER, LOMBARD INTERNATIONAL, NORTIA, PRIMONIAL, SPIRICA, SURAVENIR, UNEP, VIE PLUS, WEALINS.

### **Comptes-Titre**

ALPHEYS, AXA BANQUE, GRESHAM BANQUE, NORTIA INVEST.

### **Epargne professionnelle & retraite**

AGEAS, ERES.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'existe aucun lien commercial ou capitalistique significatif (participation supérieure ou égale à 10% des droits de vote ou du capital) entre EVOLIA et les établissements promoteurs de produits listés ci-dessus.

## Rémunérations

Nos conseils en investissements financiers, en assurance et en immobilier sont rémunérés au moyen d'une fraction des frais relatifs aux interventions réalisées dans ce cadre, acquittée, directement ou indirectement, par les promoteurs des produits ou services (assureurs, sociétés de gestion, promoteurs immobiliers)

En cas de prescriptions de préconisations, nous pourrions percevoir des rétrocessions de commissions par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez. Nous serons ainsi rémunérés par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui nous autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajouteront une fraction des frais de gestion qui correspond au maximum à % par an.

Dans le cas où l'opération porterait sur une opération de banque, les éventuels frais et rémunération dus seront précisés sur la lettre de mission ad hoc.

## Politique de gestion des conflits d'intérêt

EVOLIA a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, d'identifier et de gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

## Clause de confidentialité

En application de l'article 325-4 du Règlement général de l'AMF, EVOLIA s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Cette disposition ne pourra être opposée à l'Association Nationale des Conseils Financiers, ni aux Autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

## Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de nos relations, vous êtes amenés à transmettre à EVOLIA des données à caractère personnel. En conséquence, EVOLIA traite des données personnelles vous concernant.

Lorsque vous communiquez à EVOLIA des données personnelles de tiers (votre conjoint, votre enfant, etc.), vous vous engagez à avoir obtenu leur consentement et à les avoir informés des présentes mentions informatives.

EVOLIA traite en qualité de responsable de traitement des données personnelles dans le cadre de son activité de Conseil en Gestion de Patrimoine, au sens des dispositions du règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ces données peuvent être traitées à des fins de passation, de gestion et d'exécution des contrats car elles sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande. Ces données peuvent également être traitées, si vous y avez consenti ou si l'entité EVOLIA y a un intérêt légitime, afin de réaliser des opérations de prospection. Enfin, ces données peuvent être traitées aux fins de respect des obligations réglementaires incombant à EVOLIA, étant entendu que ces obligations peuvent varier eu égard à votre situation (notamment et de manière non-exhaustive, aux obligations liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, au respect des dispositions du Code monétaire et financier, au respect des positions de l'Autorité des marchés financiers, au respect des dispositions du Code des assurances, etc.).

Ces données sont conservées 5 ans après la fin de votre relation contractuelle avec EVOLIA. Si vous n'avez pas contracté avec EVOLIA, vos données peuvent être conservées jusqu'à 3 ans après le dernier contact émanant de votre part. Dans le cadre de certaines situations exceptionnelles, vos données sont susceptibles d'être conservées au-delà de ces durées (de manière non exhaustive : dans le cadre d'un contentieux, lorsque les voies de recours ordinaires et extraordinaires ne sont plus possibles contre la décision rendue ; dans le cadre d'activités immobilières, 10 ans au sein du registre des mandats ; aux fins de respects de certaines obligations légales incombant à EVOLIA; à la demande d'une autorité légale, etc.).

Ces données pourraient être transmises aux entités d'un groupe de société auquel appartiendrait EVOLIA (ainsi que toutes autres sociétés pouvant ultérieurement intégrer ce groupe), à ses partenaires commerciaux (assureurs, sociétés de gestion, établissements bancaires et leurs éventuels intermédiaires) ainsi qu'à ses prestataires (éditeurs de logiciels, hébergeur, archiveur, etc.) agissant sur ses strictes instructions.

Ces données sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne, sur les fondements suivants : lorsque les données sont transférées à EVOLIA, sur le fondement de la décision 2011/61/UE de la Commission du 31 janvier 2011 ; lorsque des données sont transférées à des sous-traitants, en vertu de la mise en place de garanties appropriées (notamment la signature de clauses contractuelles types adoptées par une autorité de contrôle ou la Commission européenne et/ou le respect d'un code de conduite) et/ou en vertu d'une décision d'adéquation de la Commission européenne vers un pays assurant un niveau de protection adéquat.

Vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant.

## Traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du Client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pourrez présenter votre réclamation à l'adresse du cabinet de M. JEAN-PHILIPPE MANGO, qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir un médiateur :

- **Médiateur de l'AMF** : Madame Marielle COHEN BRANCHE, Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02;  
Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateurmode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>;
- **Médiateur de l'assurance** : Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09.  
Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>;
- **Médiateur produits immobiliers et bancaires** : La Médiation de la consommation, ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS;  
Site internet : [www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp).

## Utilisation du courrier électronique

Nous serons amenés à communiquer par courrier électronique avec vous ou avec toute autre personne autorisée par vous. Dans ce cas, vous acceptez expressément les risques inhérents que présente ce mode de communication (y compris les risques d'interception, de modification ou d'accès non autorisé à ces messages, ainsi que les risques de virus ou d'autres intrusions malveillantes).

Fait et remis par voie électronique le 09/05/2024.

09/05/2024 19:40



M. JEAN-PHILIPPE  
MANGO